

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 53/1962 (1962)

**Artikel:** Genève  
**Autor:** Jotterand, René / Meier, Louis / Ducret, Bernard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115007>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

comme professeur de botanique et directeur de l'Institut du même nom. M. Antonio Bernasconi, professeur à Lucerne, a été nommé en qualité de chargé de cours de didactique des mathématiques pour les candidats au brevet secondaire. Enfin, M. Helmut Schneider devient professeur titulaire de physique, grâce aux subventions données « ad personam » par le Fonds national de la Recherche.

Pour permettre le développement des études de chimie, l'Institut actuel a été séparé en trois parties: l'Institut de chimie analytique et inorganique, l'Institut de chimie organique et l'Institut de chimie-physique. Un Centre électronique fribourgeois a été constitué, les partenaires étant l'Etat, les Entreprises Electriques Fribourgeoises et l'Institut d'automatisme de l'Université. Grâce au crédit voté par le Grand Conseil, ce Centre sera doté d'une machine électronique Remington Univac III des plus modernes. Cette machine est destinée à des travaux pour l'Etat, les Entreprises Electriques Fribourgeoises ainsi que d'autres régions ou d'autres institutions de l'Etat. Mais elle sera en même temps à la disposition du professeur Billeter, directeur de l'Institut d'automatisme qui, avec son personnel technique et ses étudiants, en bénéficiera et poursuivra ainsi ses recherches scientifiques dans les meilleures conditions. Le stade universitaire a fait l'objet de travaux importants, soit en ce qui concerne l'aménagement des tribunes, soit en ce qui concerne les pistes de course et les différents terrains de jeux.

Comme chaque année, l'Université a été le centre de nombreuses manifestations culturelles. Afin de ne pas allonger cette chronique, on signalera simplement le séjour dans le canton de 36 délégations de l'Amérique latine envoyées par l'Unesco. Celles-ci visitèrent, entre autres, en Gruyère, les écoles de montagne à maître unique, et les différentes installations universitaires.

PAUL ESSEIVA

## GENÈVE

### DÉPARTEMENT

L'élection du Conseil d'Etat de décembre 1961 a vu M. André Chavanne, maître de mathématiques et de physique à l'École supérieure technique, succéder en qualité de chef du Département de l'instruction publique à M. Alfred Borel, qui dirigeait ce département depuis décembre 1954.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962, date de la retraite de M. Henri Grandjean, rédacteur de cette chronique pendant vingt ans, l'état-major du département est ainsi constitué: M. René Jotterand, secrétaire général, assure la direction de l'enseignement primaire; M. Louis Meier, précédemment directeur de l'École supérieure de commerce, est premier secrétaire adjoint et directeur de l'enseignement secondaire; en qualité de deuxième secrétaire adjoint — poste nouveau — M. Henri Cartier, auparavant secrétaire administratif de l'Office de la jeunesse, est chargé des questions concernant les finances et le personnel administratif; précisons, à ce propos, que le

Département de l'instruction publique compte en 1962 quelque 3500 fonctionnaires et membres du corps enseignant et que son budget est de l'ordre de 50 millions de francs.

La commémoration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau a été l'occasion de diverses manifestations; la vie et l'œuvre de notre grand concitoyen ont été évoquées dans nos classes grâce à une brochure illustrée et rédigée par un maître secondaire à l'intention des élèves des écoles genevoises.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le recrutement du personnel enseignant reste insuffisant. Il s'agit certes d'un phénomène mondial; pourtant la situation est particulièrement grave à Genève en raison d'une élévation rapide de la courbe des naissances (1899 en 1941, 2186 en 1951, 3687 en 1961), d'une forte immigration (près de 1000 habitants de plus chaque mois) et du maintien d'un effectif moyen relativement bas dans nos classes (on comptait une moyenne de 26 élèves par classe durant l'année scolaire 1961-1962). Diverses mesures devant permettre d'élargir le recrutement ont été décidées. La première est la suppression des examens préalables de connaissances et d'aptitudes pour l'admission aux études pédagogiques. Dorénavant, toutes les personnes possédant les titres requis et remplissant les conditions exigées seront admises à entreprendre la première année. Celle-ci comportera un semestre de cours (langue française, dessin, chant, gymnastique, complément de formation et de culture générales), et, après une initiation pédagogique pratique, un semestre de remplacements dans des classes. Des résultats satisfaisants dans ces deux domaines permettront d'accéder à la 2<sup>e</sup> année d'études.

Les futurs instituteurs reçoivent, durant leurs études, une indemnité annuelle (Fr. 5600.— en 1<sup>re</sup> année, Fr. 6500.— en 2<sup>e</sup> année, Fr. 7000.— [école primaire] et Fr. 8200.— [école enfantine] en 3<sup>e</sup> année). Le corollaire de ce statut privilégié est l'engagement de rester cinq ans au service du département à partir de la fin des études. Or, il est incontestable que cette obligation éloigne souvent de l'enseignement des jeunes filles qui redoutent cette perspective. Cet engagement a donc été réduit à trois ans.

L'exigence de la maturité pour enseigner à l'école primaire est maintenue. Le département considère en effet que la maturité est le titre normal donnant accès à l'enseignement primaire, de même que la licence ouvre la carrière à l'enseignement secondaire. Cette exigence ne serait reconsidérée que si les mesures envisagées se révélaient réellement insuffisantes à assurer le recrutement nécessaire et si l'augmentation, dans des limites raisonnables, de l'effectif moyen par classe restait inopérante.

A la suite de la loi de revalorisation du 20 octobre 1961, les traitements du corps enseignant (allocation de vie chère de 6 ½ % comprise) sont actuellement les suivants:

	<i>Traitement annuel</i>	
	<i>Initial</i>	<i>Final</i>
Maîtresse enfantine . . . . .	Fr. 12 247.50	Fr. 17 359.50
Instituteur, institutrice . . . . .	» 13 099.50	» 19 809.—



Pour la première fois, des cours d'information pédagogique ont été organisés par la direction de l'enseignement primaire durant la semaine précédant les vacances de Pâques. Ces cours facultatifs d'une journée ou d'une demi-journée portaient sur le calcul oral en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, la composition dans la division moyenne, la rythmique et les exercices en salle de jeux (école enfantine), l'expression et la lecture dans les classes spéciales. Quelque 150 membres du corps enseignant en service depuis plus de six ans ont participé à ces cours, leur remplacement étant assuré par des candidats à l'enseignement. La plus large part a été faite aux exercices pratiques et aux démonstrations dans des classes. Cette possibilité de perfectionnement professionnel a rencontré le plus vif succès et nombreux sont les maîtres qui se réjouissent de pouvoir, l'an prochain, suivre l'un des cours auxquels ils n'ont pas eu accès en 1962, le nombre des inscriptions étant limité. Il avait été décidé d'emblée de ne pas dépasser l'effectif de 15 participants par groupe de travail.

Le plan d'études prévoit expressément que « l'apprentissage proprement dit de la lecture se continue pendant tout le premier trimestre de la 2<sup>e</sup> année primaire ». On ne saurait en effet exiger que toutes les difficultés de lecture soient définitivement surmontées au terme de la 1<sup>re</sup> année. D'autre part, après deux mois de vacances, il est souvent indispensable de revoir et de consolider certaines des notions si fraîchement acquises. C'est pour faciliter cet indispensable travail que le Département a chargé la commission qui avait élaboré l'excellent manuel de lecture de préparer un recueil d'exercices de révision faisant suite aux trois brochures de 1<sup>re</sup> année et les complétant. Ce nouvel instrument de travail a été distribué en septembre 1961; en principe, cette brochure n'est pas destinée à un travail collectif; elle doit permettre à l'institutrice de proposer à chaque élève, au cours du premier trimestre de 2<sup>e</sup> année, les exercices qui lui sont nécessaires.

Un manuel de vocabulaire d'une conception originale a été introduit dans les classes de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>. C'est à la fois un livre et un cahier, ce qui permet aux enfants de recueillir et de copier, à côté des cinq mille mots imprimés constituant le vocabulaire fondamental, les mots complémentaires qu'ils découvrent au cours des leçons de vocabulaire, au fil de leurs lectures et en parcourant le dictionnaire. Chaque paragraphe se termine par des expressions et des proverbes dans lesquels figurent les mots étudiés.

Les expériences faites et les résultats enregistrés, à Genève et ailleurs, attestent la valeur pédagogique du matériel Cuisenaire (« Nombres en couleurs ») pour l'initiation au calcul. Le département a donc décidé d'introduire progressivement ce matériel dans toutes les classes des divisions préparatoire et inférieure (élèves de 5 à 8 ans). Des cours de formation ont été organisés pour le personnel enseignant et en septembre 1962, ce sont quelque 80 classes qui utiliseront les réglettes. Par ailleurs, le service de la recherche organise et poursuit l'expérimentation dans les classes des divisions moyenne et supérieure.

Le maître doit s'efforcer d'éveiller chez ses élèves le goût des livres. On lui recommande de les guider dans le choix de leurs lectures et de les encourager à fréquenter les bibliothèques. Afin d'appliquer ces directives dans les conditions les meilleures, une transformation complète du régime

des bibliothèques scolaires est en cours, qui doit en améliorer l'efficacité et en élargir l'influence. En vertu d'une convention passée entre la Ville de Genève et le Département de l'instruction publique, cette nouvelle organisation est entrée en vigueur en novembre 1961. Les bibliothèques scolaires sont placées maintenant sous la responsabilité de la direction des bibliothèques municipales. En septembre, les maîtres sont invités à aller choisir sur place, dans un local spécialement affecté aux bibliothèques scolaires, au centre de la ville, les livres dont ils désirent disposer pour leurs élèves durant l'année scolaire. Les livres choisis sont ensuite transportés dans les écoles, puis repris en fin d'année par les soins de la direction des bibliothèques. Les appréciations des écoles qui bénéficient déjà de ce nouveau régime sont unanimement élogieuses.

Le centre de documentation pédagogique du département a distribué, à l'occasion des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, une abondante documentation civique, choisie et élaborée, qui a permis aux maîtres de fonder leur enseignement sur des éléments concrets et actuels; il a organisé une quinzaine du disque, suivie par près de 400 instituteurs et institutrices, au cours de laquelle ont été diffusées de remarquables fiches d'initiation musicale, préparées par une commission sous la direction de l'inspecteur de l'éducation musicale. De son côté, le centre d'information de l'Union des instituteurs a continué à mettre à la disposition du corps enseignant un matériel didactique apprécié.

Réuni en séance plénière, le corps enseignant primaire et infantin a assisté, en septembre 1961, à la projection du film de Henry Brandt « Quand nous étions petits enfants ». Après avoir entendu le directeur de l'enseignement primaire définir le sens de cette réunion organisée par le Département de l'instruction publique, puis Henry Brandt présenter son œuvre, institutrices, instituteurs et maîtresses enfantines ont pu apprécier la valeur humaine et la qualité artistique exceptionnelles de ce film, qui leur a apporté, au seuil de l'année scolaire, un message émouvant.

RENÉ JOTTERAND

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. Henri Grandjean, atteignant la limite d'âge, a quitté le 31 décembre 1961 ses fonctions de secrétaire général du Département de l'instruction publique et de directeur de l'enseignement secondaire. Professeur d'histoire dès 1919, il occupait ses fonctions de secrétaire général depuis 1933, de directeur de l'enseignement secondaire depuis 1938; il fut directeur de l'enseignement primaire de 1942 à 1953.

M. Louis Meier, précédemment directeur de l'Ecole supérieure de commerce, lui a succédé en qualité de directeur de l'enseignement secondaire.

\* \* \*

La réforme de l'enseignement secondaire s'achemine vers une première réalisation. La nouvelle organisation porte le nom de Cycle d'orientation. M. Robert Hari en a été nommé directeur. Ce cycle groupera tous les élèves de 12 à 15 ans pour une durée de 3 ans (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années) et se substituera progressivement aux écoles de la division inférieure de l'enseignement



secondaire qui, jusqu'à maintenant, accueillent les élèves au sortir des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années primaires.

Cette réforme sera réalisée par étapes : dès la rentrée de septembre 1962, 8 classes de garçons seront ouvertes à l'Aubépine et 8 classes de filles, à la Florence; elles recevront des élèves de 12 ans, domiciliés dans l'arrondissement de ces écoles, sortant promus de 6<sup>e</sup> primaire. Ces classes du 7<sup>e</sup> degré comprendront 3 groupes :

- A — pour des élèves destinés, en principe, à poursuivre des études; deux groupes, latinistes et scientifiques, seront réunis dans la même classe;
- B — pour des élèves qui, se révélant ou ayant rattrapé des retards divers, pourront accéder à la section A en cours d'année;
- C — pour les élèves destinés, en général, à des apprentissages.

Le Cycle d'orientation continuera aux degrés 8 et 9, en 4 sections plus nettement différenciées : latine, scientifique, générale, pratique. Le passage d'une section à une autre sera facilité et des « classes passerelles » permettront les raccordements nécessaires.

La réforme envisagée entend, à l'aide de programmes actualisés et de méthodes nouvelles, mieux orienter scolairement les élèves et être en mesure de corriger, en tout temps, les erreurs d'orientation initiale, ou de tenir compte de modifications intervenues au cours des 3 années du cycle.

Le corps enseignant — auquel est adjoint un maître-psychologue — est composé de membres du corps enseignant primaire et secondaire; il reçoit une préparation spéciale, pédagogique et psychologique, en vue de former une équipe bien homogène.

Une action générale d'information, d'orientation professionnelle, a été entreprise et accentuée dans toutes les écoles : des spécialistes, des professeurs d'université, des chefs d'entreprises, des conseillers de vocations, exposent aux élèves les exigences et les caractéristiques des diverses activités; des visites d'écoles, d'usines et d'entreprises complètent cette initiation.

Au cours de la dernière année scolaire, des classes d'« étude surveillée » ont été ouvertes après 16 heures dans la division inférieure. Des maîtres-surveillants aident les élèves de leurs conseils. Il ne s'agit pas de répétitoires, mais d'une possibilité de travail offerte aux élèves ayant des résultats scolaires insuffisants et qui ne jouissent pas chez eux, en général, de conditions normales de travail.

Le Collège de Genève a mis au point la réorganisation de sa section scientifique en vue de donner aux disciplines scientifiques un rôle en rapport avec le développement actuel des sciences, sans diminuer pour autant la part donnée à la culture générale, à l'étude des langues en particulier; le caractère gymnasial de cette section sera renforcé. A l'Ecole supérieure de jeunes filles, la section scientifique, créée en 1958, a mené ses élèves jusqu'au certificat de maturité délivré pour la première fois, dans cette école, en juin 1962. L'Ecole supérieure technique, qui avait ouvert, l'an dernier, une section de génie nucléaire, a mis au point le programme d'une section de génie chimique.

Le développement des élèves dans le domaine artistique n'est pas négligé : causeries, conférences, visites d'expositions, concerts symphoniques

ou de musique de chambre, voyages, complètent harmonieusement les programmes. Il faut citer, à ce sujet, la création au Collège de Genève d'un groupe théâtral et d'un orchestre d'élèves qui, au cours d'une première soirée, ont permis à de réels talents de se manifester. L'« Année Jean-Jacques Rousseau » a été célébrée dans toutes les écoles, comme il se doit. Des publications ont été remises aux bibliothèques et aux maîtres, des brochures, aux élèves; l'enseignement a réservé une place spéciale au « Citoyen de Genève ». Le Théâtre académique a offert aux élèves des classes supérieures un spectacle composé sur des textes et de la musique du grand écrivain et philosophe.

Les difficultés de recrutement obligent les directions d'écoles à recourir aux services de jeunes candidats n'ayant, pour la plupart, pas encore terminé leurs études universitaires. Une formation pédagogique leur sera donnée: ils devront, dès le début de leur engagement, suivre des cours méthodologiques, accomplir un stage pratique sous la direction d'un maître de stage.

Le problème des locaux reste à l'ordre du jour des écoles dont les effectifs ne cessent d'augmenter. La première aile du bâtiment de la Florence a été inaugurée le 31 août 1961; elle abrite des classes de l'École supérieure de jeunes filles et de l'École ménagère. La seconde étape de construction de l'École supérieure technique a débuté en janvier 1962; la 3<sup>e</sup> étape suivra. L'école sera complète dans 4 ans.

LOUIS MEIER

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le grave problème que constituent à Genève la pénurie de logements comme aussi l'exiguïté de la plupart des salles de cours et des laboratoires n'a pas permis à l'Université d'accueillir en automne 1961 tous les étudiants désireux de poursuivre leurs études supérieures dans notre ville. Si la réalisation des vastes projets qui ont été élaborés au cours de ces derniers mois en ce qui concerne tant la construction de nouveaux bâtiments universitaires que la création de logements à prix modérés n'est pas rapidement entreprise, l'Université se verra contrainte de ne pas admettre un nombre plus élevé d'élèves que celui qu'elle compte actuellement. Une telle mesure serait d'autant plus néfaste et illogique que les efforts financiers qui sont actuellement accomplis par notre canton en particulier vont largement faciliter l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes gens que les difficultés d'ordre matériel tiennent encore à l'écart de l'Université. Ces prochaines années seront donc profondément marquées par ce lancinant problème du logement qui se double du problème de l'accueil des nouveaux étudiants, tant suisses qu'étrangers.

Deux initiatives sont ici à signaler. Une action a été entreprise en automne 1961 en vue de permettre à des familles installées à Genève de recevoir chez elles à une ou plusieurs reprises des étudiants de notre Université. Près de quatre cents étudiants ont pu ainsi être accueillis et les résultats acquis encouragent les autorités universitaires à reprendre et développer ce projet dès cet automne. Parallèlement, des visites guidées ont été organisées au cours de l'automne: elles ont permis aux nouveaux étudiants non seulement de découvrir notre ville, mais aussi de se



familiariser avec les musées, la bibliothèque universitaire, les archives cantonales.

Les conditions d'études ont été, elles aussi, sensiblement améliorées par la création, dans le bâtiment de l'Université, d'une vaste salle de travail pouvant recevoir près de deux cents étudiants. Elle est ouverte sans interruption de 8 à 19 heures et sa fréquentation est extrêmement encourageante.

Soucieuses de contre-balancer dans toute la mesure du possible les inconvénients d'une trop grande, mais inéluctable spécialisation des études supérieures, les autorités universitaires ont apporté tout leur appui aux quelques initiatives qui ont été prises dans le cadre du Studium Generale que le Sénat a décidé d'introduire dans le programme de l'Université. Des professeurs des Facultés de droit et des lettres, par exemple, se sont adressés à des étudiants appartenant à d'autres Facultés. Ces exposés ont donné lieu à des débats qui se sont déroulés au cours des jours suivants et là encore le succès est venu couronner ces initiatives. D'un genre un peu différent, mais cependant dans le même ordre d'idées, un cycle de quatre conférences consacrées aux *Chances de l'Europe* a empli l'aula. Enfin, l'Université, en collaboration avec certaines des organisations inter-gouvernementales ayant leur siège à Genève a décidé de mettre sur pied un cycle de grandes conférences qui seront prononcées sous le titre général de « Science et vie sociale ». La première de ces conférences a été donnée en juin par M. Robert Oppenheimer.

Grâce à l'obligeance de la radio romande, l'Université a pu disposer, au cours des mois de mai et juin, de cinq demi-heures dans le cadre du second programme. Cela lui a permis d'intéresser les auditeurs à quelques aspects de sa vie de tous les jours tout en soulignant les problèmes majeurs qu'elle rencontre tant en ce qui concerne la vie de ses étudiants que leurs conditions d'études. L'année académique qui prend fin a également été marquée par une complète réorganisation de tous les services sociaux en faveur des étudiants, services dont la coordination est désormais assurée par un Comité d'action sociale.

Les activités artistiques au sein de l'Université n'ont pas fait défaut. Les murs de la nouvelle salle de travail ont accueilli des expositions de peintures et de photographies tandis que l'Office d'art et culture de l'A.G.E. organisait des Journées de l'art. De son côté, le théâtre académique a été extrêmement actif, jouant non seulement *Britannicus* mais présentant aussi « Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève », douze images de la vie de Rousseau mises à la scène par René Habib sur des textes de l'écrivain choisis par MM. les professeurs M. Raymond et B. Gagnebin.

Mentionnons, pour terminer, deux initiatives fort importantes prises par les autorités gouvernementales. D'une part, le Bureau du Sénat et le Conseil d'Etat ont décidé de se rencontrer régulièrement in corpore, deux fois l'an, pour procéder à un échange de vues sur les problèmes d'intérêt commun. D'autre part, des réunions de travail ont permis aux professeurs des facultés de médecine et de sciences de discuter de leurs besoins actuels et futurs avec les Chefs des Départements de l'Instruction publique et des Travaux publics.

Bernard DUCRET,  
secrétaire général de l'Université

9 juillet 1962.